

C.D.S. INFO 25

FASCICULE DE LIAISON DU COMITE DEPARTEMENTAL DE SPELEOLOGIE DU DOUBS

Rédaction et maquette : GAG Morteau
Correspondance : ROGNON Christophe 11 rue des Oiseaux 25500 MORTEAU

N ° 18

OCTOBRE 1991

COTISATION CLUB au CDS 25:

Il est désolant d'être obligé de redemander aux clubs la cotisation que chacun aurait dû verser depuis le début de l'année. En effet aucun club n'a versé à ce jour les 100 Francs qu'il doit envoyer au trésorier:

Rolland BRUN
13 rue des Poiriers
25 700 VALENTIGNEY

Alors à vos carnets de chèques...

REMERCIEMENTS POUR LE SECOURS DE STEPHANE GOY:

Besançon, le 19 Juin 1991

Nous avons une bonne nouvelle à vous annoncer : Stéphane GOY est sorti de l'hôpital le Samedi 8 Juin 1991 pour retrouver sa famille et ses amis.

C'est grâce à vous qui, spéléos ou non, avez participé à son sauvetage à Cussey Sur Lison les 25, 26 et 27 Mai dernier, dans des conditions difficiles. C'est votre solidarité qui a permis d'arracher Stéphane à son étroiture et de le ramener en bon état vers le jour.

Les parents de Stéphane et le Groupe Spéléologique du Doubs tiennent à vous en remercier chaleureusement.

Mr et Mme Jean-Pierre GOY
25440 CHOUZELOT

Groupe Spéléologique du Doubs
Bastion de Chamars
25000 BESANCON

PROBLEME DE VILLERS-SUR-SAUNOLT:

Le Verneau fait-il école?

Les responsables du CDS 25 et du CDS 70 s'occupent de ce problème.



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE
ARRONDISSEMENT DE LURE - CANTON D'HERICOURT - OUEST

MAIRIE de
SAULNOT

70400

Tel. 84 27 41 54

AUTORISATION d'exploration de la grotte de la
BAUME GONVILLARS (Commune de SAULNOT)

Groupe spéléo : GSAM

Responsable :

Nom : PARIS

Prénom : Claude

Adresse : 6 Rue des Arbous

Téléphone : 81.98.57.15

Houyoux court

- Le Maire autorise l'exploration de la Grotte par le groupe

le 16 Juin 1991

Heure du début de l'exploration : 14 H 30

Heure prévue de sortie de la Grotte : 18 H 00

Le Maire n'autorise pas l'exploration de la grotte par le groupe
pour des raisons d'inondations et d'éboulements.

Le responsable certifie sur l'honneur que son groupe est assuré contre les risques d'accident (photocopie attestation d'assurance jointe).

Le responsable prendra à sa charge les frais occasionnés par un éventuel sauvetage et dégage de ce fait toute responsabilité de la commune en cas d'accident.

Le responsable s'engage à ce qu'aucune dégradation ne soit commise au cours de l'exploration et veillera à laisser les abords de la grotte propre.

Fait à SAULNOT, le 16/6/91

Le responsable du groupe spéléo
(Signature précédée de "lu et approuvé")

Lu et approuvé

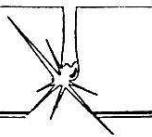
Paris



DES NOUVELLES ALARMANTES DE NOS AMIS BELGES :

Ce qui se passe chez nos voisins; préfigure-t-il ce qui nous attend dans le DOUBS ?

PROTECTION ET ACCÈS



SAINTE MARGUERITE, LE DRAME !

Ce qui devait arriver est arrivé ! Un tour-opérateur a acheté une grotte !

En l'occurrence, il s'agit de deux : la grotte Ste-Marguerite et la grotte du Petit Palm Beach à Petit-Han, qui ont été achetées par la société "La Petite Merveille" à Durbuy (le jour avant notre opération de blocage des grottes des 20 et 21 avril dernier, il y a à certainement un symbole). Cette société est connue dans la région pour ses locations de kayaks et pour l'organisation de nombreuses activités de plein air, dont la spéléologie. Inutile de dire que le principal de leur clientèle est hollandais.

Vous avez certainement pu lire dans le dernier UBS Info, sous la plume d'André Lombet qui s'est occupé de cette affaire, que nous pensions avoir sauvé ces grottes en extrémis de la fermeture par les propriétaires/locataires excédés par les nombreux visiteurs, et leur comportement irrespectueux, venant quasi exclusivement de la Petite Merveille. Ils étaient même prêts à signer une convention nous confiant la gestion des cavités. Ils ont en fait choisi de se débarrasser définitivement du problème en vendant au fautur de troubles.

Attitude étonnante car les anciens propriétaires avaient été très sensibles à nos arguments écologiques pour protéger les grottes. Comme ceci, ils les donnent vraiment en pâture à la folie destructive des touristes irresponsables.

Car il ne faut pas se faire des illusions, si l'ancien propriétaire en était au point de vouloir bétonner les entrées alors qu'il n'habite pas tout près, c'est qu'il y avait de bonnes raisons. La Petite Merveille n'a jamais fait dans le détail. Ils n'hésitent pas à envoyer dans les trous des groupes de jeunes sans guide et presque sans équipement (vénélique). D'après les renseignements que nous possédons, ils comptent fermer les deux trous et exiger un droit d'entrée de 4.000.Fr. Autant dire que ces deux cavités sont perdues pour le monde spéléo.

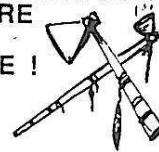
L'UBS va tenter tout ce qui est en son pouvoir pour essayer d'atténuer la gravité de la situation. Il ne faut pas se faire trop d'illusions, sur le plan légal, on ne peut pas grand chose. Un propriétaire a évidemment le droit de vendre son bien à qui il veut.

La leçon à tirer de ceci est que nous devons être tous vigilants. dès que vous constatez des problèmes dus à l'afflux de visiteurs dans une grotte ou dans son voisinage extérieur, dès que vous avez vent d'une grotte à vendre ou à louer, signallez-le. N'hésitez pas. Si le Fourneau et le Renard sont interdits, c'est parce que nous ne savions pas qu'il y avait de tels problèmes depuis presque deux ans. Nous devons tous nous serrer les coudes face aux tour-opérateurs qui nous empoisonnent l'existence et qui risquent de finir par nous empêcher d'aller sous terre.

Une adresse utile : "La Petite Merveille"
Mr. Bart MARTENS, Grand'Rue 120 - 6940 Durbuy
086/21 16 08

Charles BERNARD, Directeur de la Commission Protection et Accès.

TOURS-OPÉRATEURS LA GUERRE EST DECLARÉE !



L'opération de blocage des grottes des 20 et 21 avril derniers (dont vous aurez un compte-rendu détaillé dans le prochain Info) est la première manœuvre du combat que l'UBS mène contre les guidages anarchiques. Elle s'inscrit dans le cadre de différentes actions entamées pour juguler le problème. Si certaines de ces actions se déroulent à un certain niveau (ministère, commune,...), des moyens de pression peuvent s'effectuer directement sur le terrain par vous, les membres de l'UBS.

Lorsque vous rencontrez des groupes qui manifestement ne respectent pas les règles élémentaires du guidage (maximum 10 personnes, un guide pour cinq guidés, casque avec jugulaire et éclairage, voir code de déontologie (même UBS), essayez VERBALEMENT I, de les empêcher d'aller sous terre. Il est évident que vous aurez surtout affaire à des tour-opérateurs professionnels. Ils seront donc là avec des clients qui ont payé (parfois très cher) et qu'ils ont une image de marque à défendre. Faites donc vos remarques au responsable MAIS en présence des clients car ils n'aiment pas ça (les responsables). Tentez aussi d'expliquer aux guidés les dégâts qu'ils risquent de commettre dans la grotte et le danger qu'ils courrent si ils sont mal équipés. Si le groupe tente malgré tout d'entrer dans la cavité, ne les en empêchez pas ! Notre image de marque est aussi en jeu, et après des violences, ils auront de magnifiques arguments contre nous.

Mais, malgré tout, un harcèlement continual de notre part doit les obliger à réfléchir et à changer d'attitude. Ils n'ont jamais été tendres avec nos grottes, nous n'avons pas de raisons d'être tendres avec eux. Pas d'hésitations donc, le combat est engagé, il doit se dérouler sur tous les fronts.

Charles BERNARD,
Directeur de la Commission Protection et
Accès.

Guidages touristiques et anarchiques

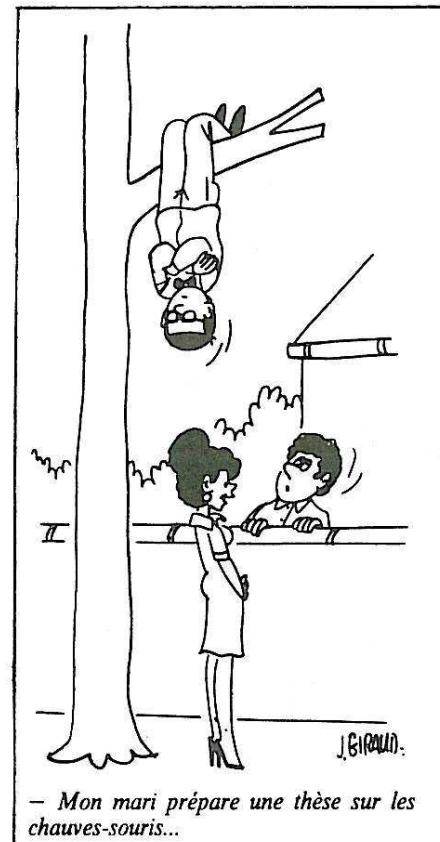
Appel aux témoignages

Afin d'éclairer les dossiers que nous présentons à divers interlocuteurs dans le cadre de la lutte que nous menons contre les guidages touristiques anarchiques, nous avons besoin de vous. Nous avons besoin de vos récits de cas vécus sur le terrain de tous les débordements commis par ces visiteurs. Quoi que vous ayez vu, n'hésitez pas à nous le communiquer, plus on en aura, mieux ça vaut même si cela s'est passé il y a longtemps. Inutile d'écrire un roman. La date, le lieu, le nombre de gens rencontrés, leur origine, leurs tenues, une brève description de ce qui s'est passé et quelques autres petits détails, cela nous suffit largement.

Tout cela doit nous permettre de décider des gens à agir et ainsi nous aider efficacement dans notre combat pour rendre à nouveau nos grottes agréables à parcourir.

Ecrivez-nous vite :

Commission Protection et Accès de l'U.B.S.
Place Willems, 14 - 1020 Bruxelles



- Mon mari prépare une thèse sur les chauves-souris...

Blocage des grottes Appel aux volontaires

L'opération de blocage des grottes continue ! Nous continuons à empêcher les guidages anarchiques dans nos cavités. Seulement, plus d'opération d'envergure visant plusieurs grottes simultanément. Nous agissons au cas par cas. Une grotte par week-end dans le plus grand secret. Plus de publicité, sinon les fours-opérateurs sont au courant et ne viennent pas. Quelques coups de fil et on se retrouve sur le terrain. Nous avons donc besoin de volontaires pour venir nous aider. Si vous êtes nombreux à nous répondre, un jour de liberté nous suffit. Remplissez le formulaire ci-dessous et renvoyez-le nous. Que ceux qui ont participé à l'opération des 20 et 21 avril et qui se sont portés volontaires pour continuer le renvoient également afin d'éviter tout oubli.

Nom :
Prénom :
Adresse :

Tél. :
Club :

Je suis volontaire pour participer aux opérations ponctuelles de blocage des grottes. Je suis généralement disponible :

le samedi de à
 le dimanche de à

à renvoyer à :

Commission Protection et Accès de l'U.B.S.
Place Willems, 14 - 1020 Bruxelles



Cette situation va-t-elle se produire aux Cavottes, à Bournois



ATTENTION VOLS !!!

Du 15 Juin au 15 Août, tous les samedis un vol a eu lieu soit au Gouffre du Paradis, soit à la Grotte des Cavottes, soit au Gouffre de la Belle Louise, soit au Gouffre du Vauvougier, soit à la Grotte du Crotot, soit au Gouffre de Pourpervelle soit à Bournois.

A chaque fois le butin était constitué de bijoux, appareils photos, caméra, argent.

A PROPOS DES ANCIENS DIPLOMES DE L'EFS:

Suite à une demande du CDS 25, l'EFS nous a fait parvenir la mise au point suivante:



Ecole Française de Spéléologie

23 rue de Nuits - 69004 Lyon - Tél : 78.39.43.30

Commission d'Enseignement de la Fédération Française de Spéléologie

EFS/MM/1279/B1

Objet : Lettre du 12/06/1991

Lyon, le 18 Juin 1991

Le président de l'EFS à
Denis MOTTE
Président du CDS DOUBS

Bonjour,

Je réponds à la lettre adressée récemment au président de l'EFS et concernant les spéléologues titulaires d'un diplôme fédéral délivré dans les années 1970.

Il est bien évident que les diplômes délivrés pour l'Ecole Française de Spéléologie restent valables dans le temps et que leurs titulaires peuvent toujours s'en prévaloir auprès des organismes extérieurs à la F.F.S.

Pour être sur la liste des cadres actifs de l'EFS il faut que les intéressés soient membres de la F.F.S. et qu'ils envoient régulièrement leur compte d'activité annuel. Seuls les moniteurs E.F.S doivent pour être "validés" pour l'enseignement dans les stages fédéraux, encadrer un stage agréé E.F.S au moins tous les trois ans.

Les spéléologues fédérés du département du Doubs qui disposent d'un brevet fédéral d'initiateur délivré avant 1975 peuvent en conséquence valablement encadrer les collectivités qui font appel à leur service et les stages correspondant à leur niveau (cf organigramme E.F.S).

Je te précise toutefois que les stages d'équipier 1er degré, qui ont désormais pour équivalent les stages de formation technique ne correspondaient pas à un stage de formation de cadres à l'époque, seul le niveau 2ème degré correspond au brevet fédéral d'initiateur.

Je te rappelle également que les conditions de pratique du début des années 1970 sont très différentes des conditions actuelles. Les initiateurs dont tu fais état sont invités à encadrer des stages découvertes et formation, avec des cadres moniteurs validés E.F.S pour éventuellement faire le point sur leur pratique... Quelle que soit l'année de délivrance du diplôme, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la F.F.S, les référentiels E.F.S "1991" constituent une base incontournable précisant les connaissances et compétences demandées aux initiateurs actuellement.

Je t'invite à communiquer copie de ce document aux anciens cadres F.F.S du département du Doubs et reste à la disposition de chacun d'eux pour préciser leur situation actuelle dans le fichier des cadres fédéraux.

Cordialement,

M. MEYSSONNIER.

STAGE INITIATEUR:

(Episode n° 1234)

Ce projet de stage a été la cause de nombreuses démarches et de beaucoup de tracas pour les responsables du CDS 25. Nous ne reviendrons pas sur les raisons qui ont fait échouer le projet en 1990, gachant ainsi une opportunité historique. Son organisation semblait possible en 1991 à partir du moment où Rémy Limagne, Président de l'EFS, nous avait assuré, hélas tardivement, que nous obtiendrions l'agrément EFS à condition de réunir les cadres nécessaires (AG de la Ligue Mai 1991).

Malheureusement, bien que l'équipe d'encadrement soit à peu près rouvée, la période d'automne 1991 se prête mal à ce type de stage fractionné - le week-end de Toussaint n'ayant que trois jours et la durée du stage devant être de 8 jours pleins, il aurait nécessité au moins trois week-end plus un jour de congé. D'autre part, le bureau du CDS 25 doit être renouvelé dans quatre mois, les responsables actuels considèrent qu'ils ont assez donné pour ce dossier.

Il a donc été décidé:

- 1- de faire une demande d'agrément à l'EFS par l'intermédiaire de la Ligue, pour l'organisation d'un stage initiateur sur une semaine à Pâques 1992 (du vendredi 18 au vendredi 24 Avril au soir).
- 2- de prévenir l'encadrement éventuel et les stagiaires.
- 3- de solliciter la DDJS pour le financement de ce stage.

Il appartiendra à la nouvelle équipe de reprendre en main ce dossier, si elle le désire, en Janvier 1992.

ACTIVITES DU GROUPE SPELEO DES SPITEURS FOUS:

Gouffre des Bergers:

Après quelques travaux de désobstruction dans une perte, nous avons eu la joie de découvrir une jolie cavité nous permettant d'atteindre la côte - 62 m et + 4m pour un développement de 268 m. Cette cavité qui sortira dans le N° 3 du "FRUIT DE LA PASSION" (d'ici quelques années) devrait devenir un gouffre d'initiation style Gouffre de la Combe de Malvaux.

Perte du Folavoir ou des Ravières:

Cette perte explorée depuis l'automne 90 n'a pas encore livré tous ses secrets. Le développement topographique actuellement avoisine 1 100 m pour une profondeur de - 107 m, après la plongée d'un siphon à - 102 m (Impénétrable). D'ores et déjà on peut estimer son développement total à 1 350 m environ, ... mais de nombreux travaux sont encore en cours alors ...

Suite au prochain épisode ...

Nous vous rappelons que le "Fruit de la Passion" n° 2 est sortit au prix de 50 Francs + frais de port. Vous pouvez vous le procurer à l'adresse suivante:

G.S. SPITEURS FOUS
23 Bis rue A. Sancey
25 000 BESANCON

Notre collègue et ami spéléo Gérard GOGO du S.C. Mont D'Or vient de perdre son épouse. Les membres du CDS 25 tiennent à présenter à Gérard et à sa famille, leurs sincères condoléances.

WEEK-END TOPOGRAPHIE

BUT : Ce week-end est destiné à stimuler et développer la pratique de la topographie, activité essentielle en spéléologie, en comparant et confrontant les méthodes utilisées dans les différents clubs du Doubs. Au cours de ces 2 jours, nous pourrons donc découvrir, essayer sur site et discuter sur :

- les différents matériels
- les techniques de levé et de report
- la précision obtenue
- les logiciels utilisés
- etc....

DATE : 07 et 08/12/91

LIEU : Forge d'Isidore
70400 - VILLERS SUR SAULNOT

PARTICIPATION AUX FRAIS :

- repas du soir du 07/09
- + nuit + petit déjeuner : 100 F.
- repas du soir seul : 60 F.

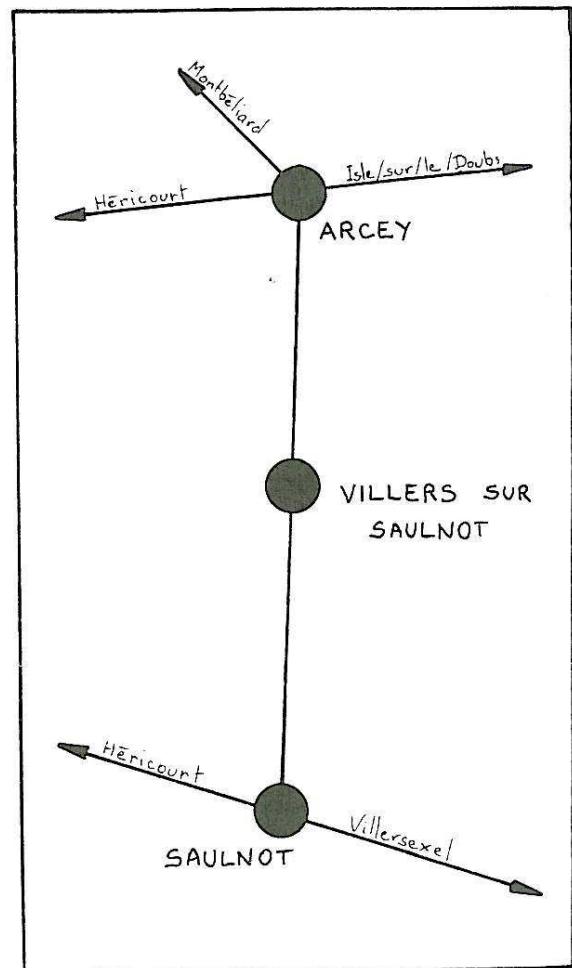
DÉROULEMENT DU WEEK-END :

07/12/91 :

- 9 H 30 à 12 H : En salle, exposés par les clubs des différentes techniques pratiquées et confrontation
- 12 H à 14 H : Repas tiré du sac
- 14 H à 19 H : Réalisation du levé de la topographie d'une galerie de la Baume à Gonvillard
- 19 H à 19 H 30 : Discussion
- 19 H 30 : Repas

08/12/91 :

- 9 H à 12 H : En salle, report
- 12 H à 14 H : Repas tiré du sac
- 14 H à 17 H : Essai de logiciel
Discussion
Conclusion



IMPORTANT : apporter votre matériel topographique.... et votre sac de couchage !

A remplir et à envoyer chez PARIS Claude - 6, impasse des Arbues
25420 VOUJEAUCOURT avant le 15/11/91 avec le règlement joint.

CLUB :

Nom des Participants :

Parmi les participants :

[]	ne pratique(nt) pas	}
	pratique(nt) occasionnellement	
	pratique(nt) assidument	

Ci-joint chèque à l'ordre du CDS du Doubs correspondant à :

repas seul ---->
repas + nuit + petit déj.

soit 60 F. x.....=.....F.

soit 100 F. x.....=.....F.